

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Commune de TOURS EN SAVOIE

Section C

Lieudits : "Le Grand Village" et "Les Martinettes"

Lotissement "Coeur de Village"

Approuvé le 22 Septembre 2022 sous le numéro PA 073 29822 D3001
Modifié le 30 janvier 2024 et approuvé le 12 avril 2024

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot 1

Superficie réelle du lot

417 m²

Numéros cadastraux

3423 /3426
3430

Surface Plancher affectée

180 m²

Lotisseur :
CIS PROMOTION
116 Quai Charles ROISSARD
73005 CHAMBERY Cedex
Courriel : t.joussel@groupe-habiter.com
Tel : 04.79.69.16.45



Document dressé par
ISAGEO
Cabinet de géomètres - experts

Siège social
5 Rue de Pérouze
73330 LE PONT-DE-BEAUVOISIN

Agence Coeur de Savoie
1, Place de la Libération
Immeuble Le Liberty - 4ème Etage
73 000 CHAMBERY

www.isageo.fr
Tél : 04.76.37.25.58
geometre@isa-geo.fr



Dossier 2021-172

Version	Date	Description/modification	Fichier
A	30/05/2024	Edition initiale	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg
B	10/06/2024	Nouveaux numeros cadastraux	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg

MATERIALIZATION DES LIMITES

Les limites périmétriques du lotissement résultent d'un bornage contradictoire conduit par le géomètre soussigné en date du 11 janvier 2022.
La matérialisation des limites des lots sera réalisée avant la vente.

LEGENDE concernant la NATURE des REPERES et des LIMITES

REPERES EXISTANTS LORS DE L'INTERVENTION DU GEOMETRE

(confirmés par les parties concernées en qualité de matérialisation de limites)

✕ B.oge = borne type OGE

REPERES MIS EN PLACE PAR LE GEOMETRE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION

✕ BP = borne résine type OGE

● Pt = Piquet bois

POINTS NON MATERIALISES

● Pnm = point défini et repéré mais non matérialisé

SYMBLES D'APPARTENANCE DES OUVRAGES

Prop. "Y" / Prop. "X" / Ouvrage (mur-clôture) appartenant à "X"

Le Géomètre détient, en archive, des éléments numériques complémentaires de repérage des limites.
(Sauf dispositions contraires, la limite du lot est constituée de lignes droites entre les points).

LEGENDE concernant les informations cadastrales

Informations relatives au plan :

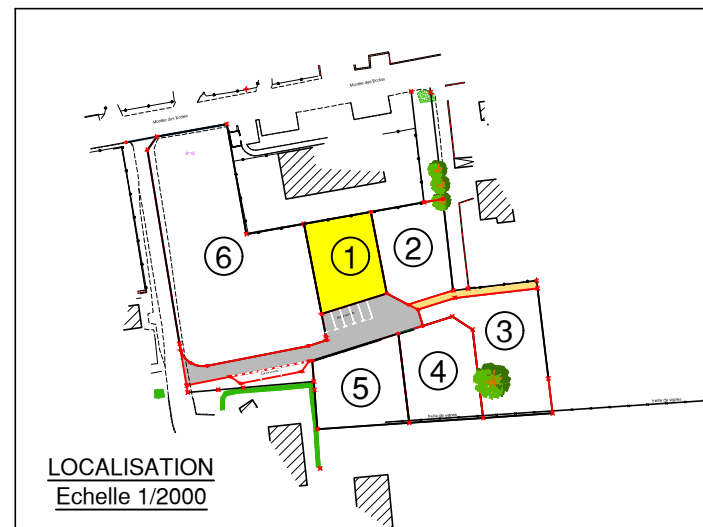
Application du plan cadastral réalisée par recalage d'échelle et réajustement du plan fourni par le service du cadastre sans valeur juridiquement opposable entre riverains

Position indicative des points de raccordement aux réseaux

● Electricité ● Eau Potable
● Télécom ● Eaux Usées

La position indicative des ouvrages de raccordement définie au présent plan est extraite du plan des réseaux daté du 7 février 2023 de l'agence ROSSI, Géomètre-Expert à ALBERTVILLE.

Cette position n'est pas garantie, car elle est susceptible d'être modifiée au cours des études de projet et d'exécution non établies à la date d'édition du présent plan.



Ouvrage projeté en limite de lot

— Ouvrage maçonné projeté (bordure ou fondation de muret de clôture)

Lorsqu'une fondation de muret ou une bordure est prévue par le lotisseur le long des espaces communs, le parement du muret ou de cette bordure (coté espace commun) constituera la matérialisation de la limite quelles que puissent être les légères variations (quelques centimètres) d'implantation par rapport au présent plan.

Règlement d'urbanisme applicable au lot

Tout projet doit respecter les règles d'urbanisme générales de la commune (PLU) et les règles spécifiques du lotissement définies au plan de composition annexé au Permis d'Aménager.

Guillaume DELAUNAY
Géomètre Expert



Echelle : 1/250

